

Le 1^{er} octobre 2020

Monsieur Frédéric Lemieux
Directeur général
Ville de Dolbeau-Mistassini
1100, boulevard Wallberg
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 1G7

Objet : Transmission de l'avis technique complémentaire concernant des problèmes d'érosion à l'arrière des résidences sises au 240 et au 242, rue de la Pointe

Monsieur,

Dans le cadre du suivi de la problématique d'érosion qui affecte la pointe Langevin à l'arrière des résidences sises au 240 et au 242, rue de la Pointe, une demande de soutien technique a été adressée à la Direction de la géotechnique et de la géologie du ministère des Transports (MTQ).

Vous trouverez donc ci-joint l'avis technique complémentaire réalisé par l'ingénieur du MTQ, monsieur Rémi Mompin.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez contacter madame Claudia Lajoie, conseillère en sécurité civile à la DRSCSI 02, au 418-695-7872 poste 42223.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Sandra Belzil
Directrice régionale

p. j.

c. c. M^{me} Guylaine Girard et M. Serge Provencher, propriétaires

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} octobre 2020

Monsieur Claude Lebeux
Service des programmes d'aide financière
et des municipalités
Direction du rétablissement
Ministère de la Sécurité publique
455, rue du Marais, bureau 100
Québec (Québec) G1M 3A2

OBJET : Avis technique complémentaire 3

Évènement : Érosion
Localisation : 240 et 242, rue de la Pointe
Municipalité : Dolbeau-Mistassini
N/Dossier : MT.04.92022.18.01

Monsieur,

Le présent avis complète l'avis technique complémentaire 2 qui a été transmis le 20 juillet 2020 concernant des problèmes d'érosion qui affectent la pointe Langevin, en arrière des résidences sises aux 240 et 242, rue de la Pointe, dans la municipalité de Dolbeau-Mistassini (figure 1).

Afin de compléter l'analyse, madame Claudia Lajoie, conseillère en sécurité civile pour la Direction régionale du Saguenay Lac-Saint-Jean est allée inspecter les lieux le 23 septembre 2020.

Selon cette inspection, la résidence sise au 240 se trouverait à environ 23 m de la berge (figure 2). Les fondations de la résidence sise au 242 se trouveraient à environ 7,5 m de la berge.

Ces mesures confirment ce qui a été mentionné dans l'avis du 20 juillet 2020, à savoir que **la résidence sise au 240 est suffisamment éloignée et n'est pas exposée à un danger imminent de glissement de terrain**. Il importe toutefois de réitérer que le phénomène demeure imprévisible et il importe de maintenir le périmètre de sécurité actuellement en place.

En espérant que le tout sera à votre convenance, nous demeurons à votre disposition pour toute information complémentaire ou pour tout soutien technique additionnel concernant ce dossier.



2020-10-01

Rémi Mompin, ing.
N°OIQ : 144480

- c. c. Mme. Josée Bilodeau, chef, Service du soutien aux opérations et au rétablissement, Direction du rétablissement, MSP
- Mme Gilla Huet, Service du soutien aux opérations et au rétablissement, Direction du rétablissement, MSP
- Mme Janelle Potvin, directrice par intérim
Direction de la géotechnique et de la géologie, MTQ
- M. Denis Demers, chef d'équipe, section des mouvements de terrain,
Direction de la géotechnique et de la géologie, MTQ

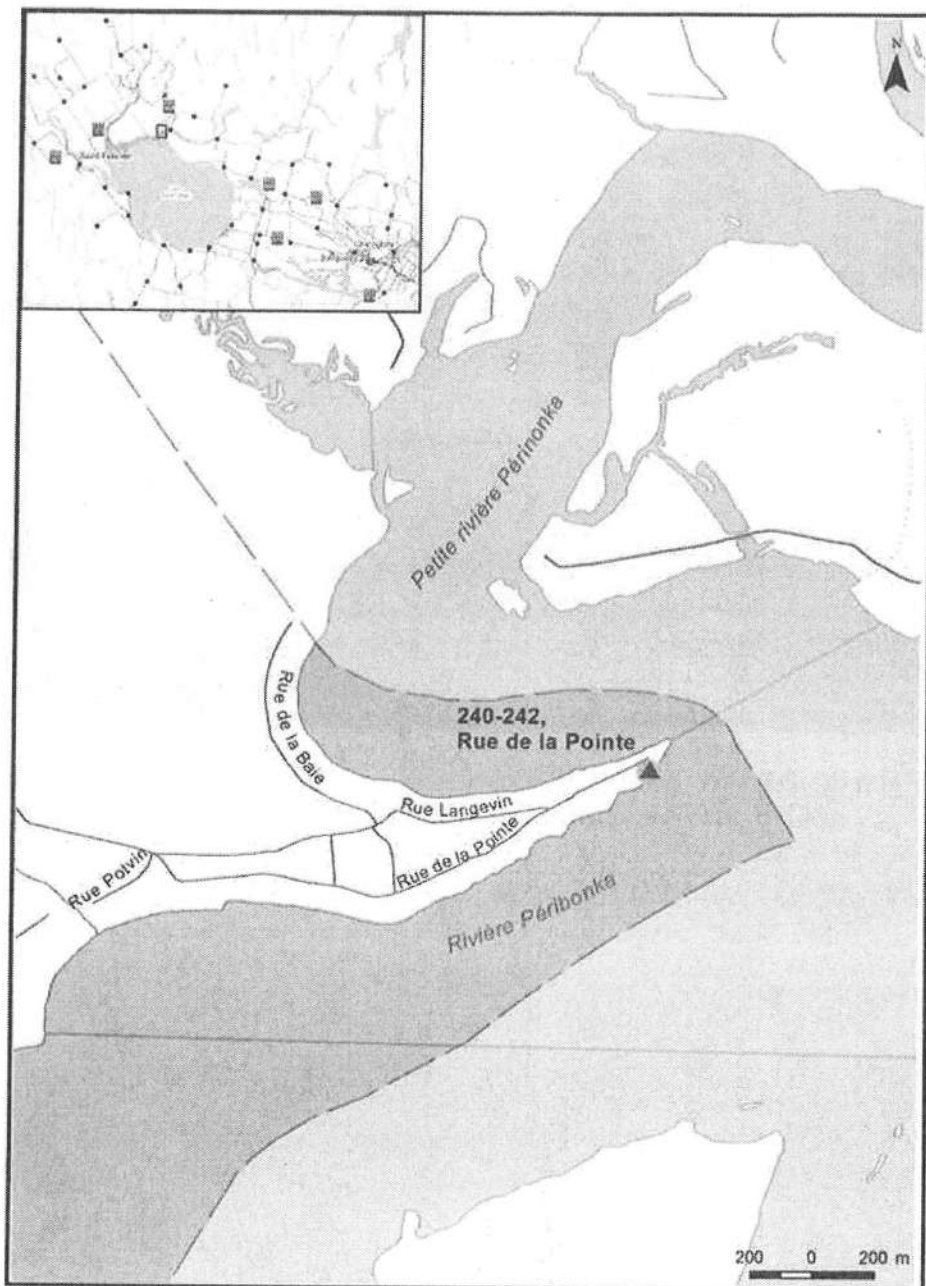


Figure 1: Localisation générale du site à l'étude.

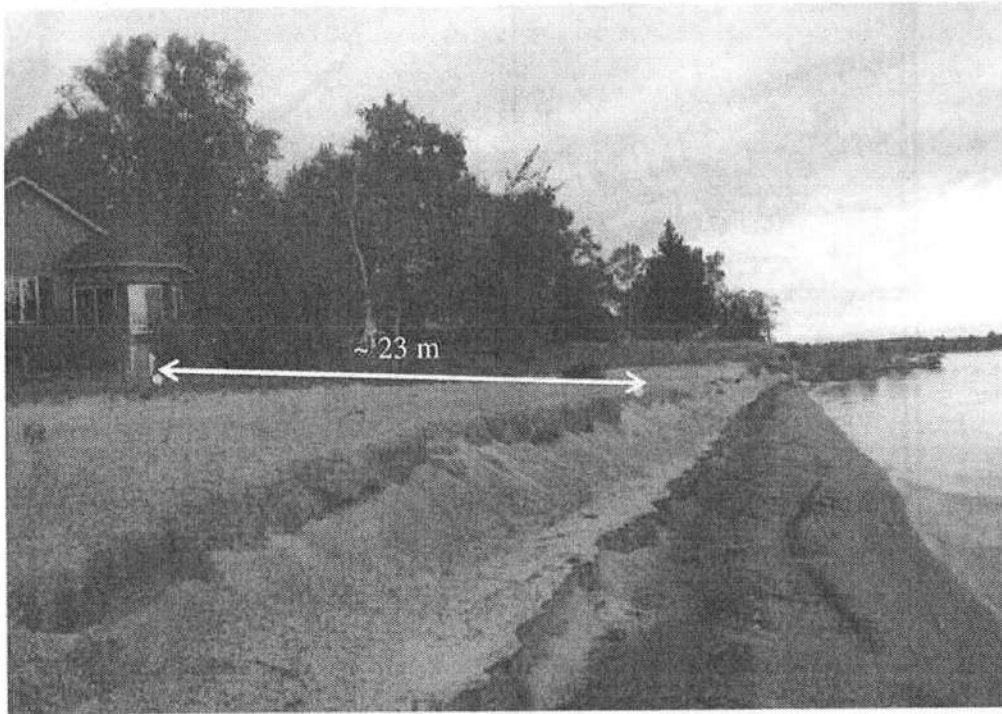


Figure 2: Distance entre la résidence sise au 240, rue de la Pointe, et la berge (photo prise par le MSP vers le 23 septembre 2020).